REPUBLIQUE FRANÇAISE --NOUVELLE-CALEDONIE



Syndicat Mixte de

Transport Interurbain

de Nouvelle-Calédonie.

SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT INTERURBAIN

COMITE SYNDICAL

N° 2018-001/SMTI du 6 mars 2018

DELIBERATION

attestant la nomination des délégués titulaires et suppléants du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;

VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie;

Vu la délibération n°2017-039/SMTI du 12 octobre 2017 désignant le président et vice-président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9;

VU la délibération n°2014-199/APN du 20 juin 2014 de la province Nord portant désignation de M. Gérard POADJA et M. Yannick SLAMET au sein du syndicat mixte;

VU la délibération n°8-2015/APS du 17 décembre 2015 de la province Sud portant désignation de Mme Gyslène DAMBREVILLE et M. Jean-Baptiste MARCHAND au sein du syndicat mixte;

VU l'arrêté n° 2018-167/GNC du 23 janvier 2018 du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie portant désignation de M. Gilbert TYUIENON, M. Jean-Louis D'ANGLEBERNES, Mme Nina JULIE, M. Jean-Noël PEZANT, M. Jacques LALIE, Mme. Ithoupane TIEOUE, M. Philippe DUNOYER, Mme Martine LAGNEAU au sein du syndicat mixte;

VU le rapport de présentation n° 2018-001/SMTI,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

DECIDE

ARTICLE 1: DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le comité syndical constate la représentation des délégués titulaires et suppléants des collectivités membres suite aux dernières élections selon la liste suivante :

	Titulaire : Gilbert TYUIENON
GOUVERNEMENT	Suppléant : Jean-Louis D'ANGLEBERNES
	Titulaire : Nina JULIE
DE	Suppléant : Jean-Noël PEZANT
	Titulaire : Jacques LALIE
LA NOUVELLE-CALEDONIE	Suppléant : Ithoupane TIEOUE
	Titulaire : Philippe DUNOYER
	Suppléant : Martine LAGNEAU
PROVINCE NORD	Titulaire : Gérard POADJA
	Suppléant : Yannick SLAMET
PROVINCE SUD	Titulaire : Gyslène DAMBREVILLE
	Suppléant : Jean-Baptiste MARCHAND

ARTICLE 2: VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 3: EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 6 mars 2018.

Un membre,

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le oylou18,

et rendue exécutoire le 04/04/2018

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain



Ampliations :

114441	TOTIS :	
•	Haut-commissariat	1
•	Nouvelle-Calédonie	1
•	Province Nord	1
•	Province Sud	1
•	Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie	1
•	Archives	3

Quorum:

- Membres en exercice :
 Membres présents :
 Membres représentés :
 Suffrages exprimés :
 - Pour Contre Abstentions

6

0 0

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

04 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

4

~ 4

194. The second second